

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

=====

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

- 1.1. Équilibre du budget primitif
- 1.2. Répartition du budget par nature
- 1.3. Répartition du budget par fonction

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 2.1. Les recettes réelles de fonctionnement
- 2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

- 3.1. Les dépenses d'investissement
- 3.2. Le financement de l'investissement

4. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

5. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

6. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

7. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Rapport d'Orientation budgétaire vient d'être présenté à l'ensemble des élus du Conseil Municipal et a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2020 de la Ville.

Le Budget Primitif 2020 présente lui les grands équilibres du budget et s'articule autour de plusieurs grandes orientations politiques :

- un investissement dynamique pour les projets d'amélioration du cadre de vie, de développement environnemental, économique et touristique tout en maintenant l'investissement récurrent relatif aux bâtiments, à la voirie, aux équipements et à la qualité des services de proximité que nous souhaitons proposer aux Vincennesois et Vincennesoises
- la stabilité de la dette municipale
- le maintien de la capacité d'autofinancement communal par la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Ce budget primitif est le premier du mandat qui débute. Il porte l'ambition de servir la cause des acteurs et forces vives de notre Ville et doit permettre la réalisation de nouveaux projets. Ces choix guidés par l'intérêt général s'inscriront dans la continuité des efforts engagés depuis de nombreuses années et s'appuieront sur une gestion saine et maîtrisée de nos dépenses.

En effet, suite à la crise sanitaire sans précédent que la France a connue, les collectivités doivent plus encore faire des choix raisonnables et responsables. Elles ont également un rôle majeur à jouer dans la relance économique de notre pays à travers les projets qu'elles initieront.

Enfin, ce budget primitif s'attachera à la réalisation de l'ambition forte que nous avons portée pour Vincennes et en laquelle les Vincennesois et Vincennesoises ont eu confiance et pour laquelle ils nous ont renouvelé leur soutien.

A travers lui, nous nous attacherons à préserver la singularité de notre Ville tout en travaillant à l'adapter aux enjeux de demain. Nous ferons de Vincennes une ville plus dynamique encore et attractive qui favorise l'essor de ses commerces et de ses entreprises, nous renforcerons la vitalité de ses associations et le foisonnement des activités culturelles dans tous les quartiers ; une ville accueillante, inclusive et attentive aux autres où chacun ait sa place et puisse s'épanouir ; une ville sûre où il fait bon vivre, dans un cadre de vie serein adapté aux nouveaux usages ; une ville soucieuse de l'environnement et préparée aux changements climatiques, qui favorise la transition écologique et le bien-être de ses habitants.

1.1 Équilibre du budget primitif

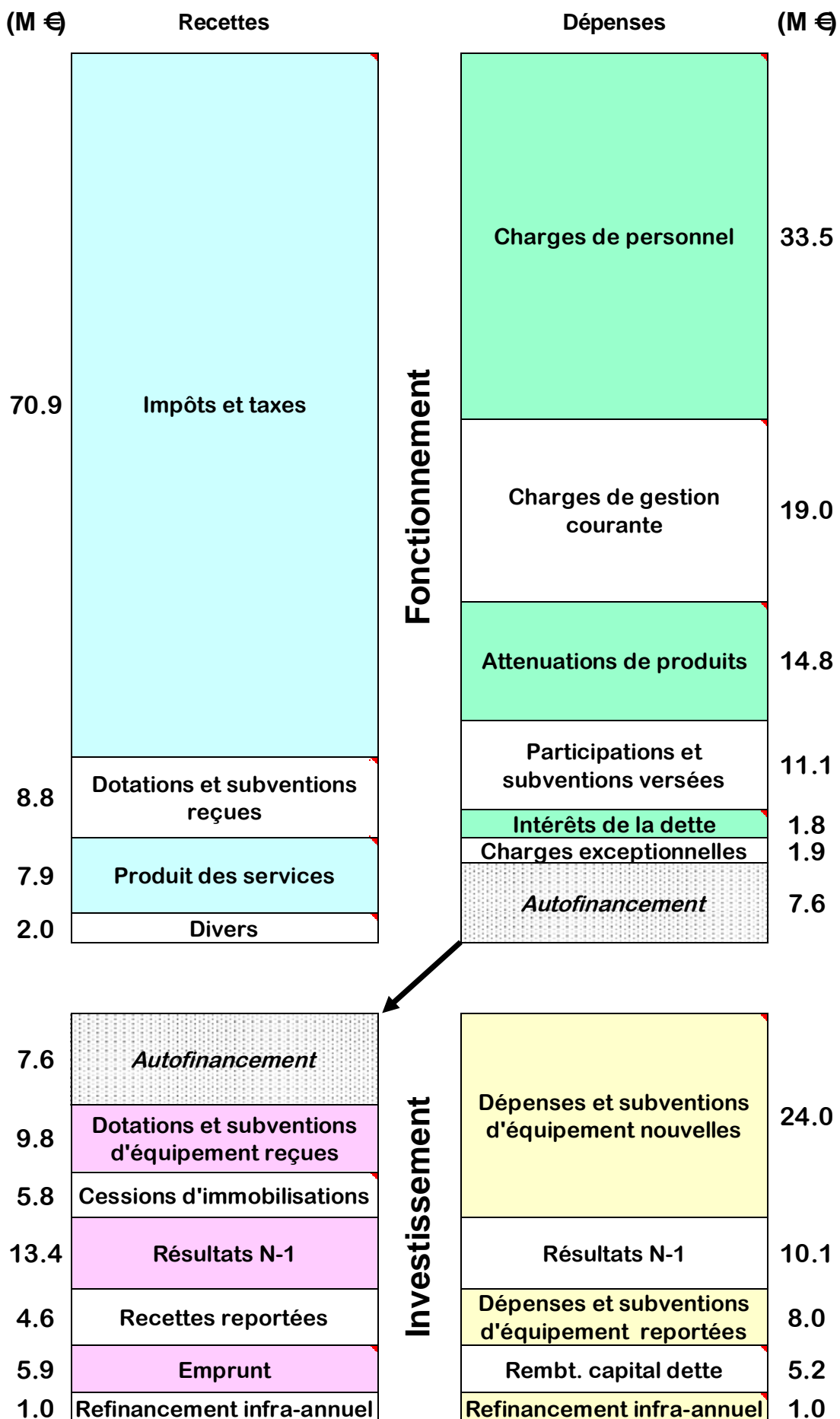
En raison du confinement et de l'impossibilité qui en découle de voter le budget primitif avant le 30 avril 2020, celui-ci est proposé au vote dans la même séance que le compte administratif 2019. C'est pourquoi il reprend exceptionnellement les résultats de l'exercice 2019 ainsi que les reports, à la place du traditionnel budget supplémentaire qui n'aura donc pas lieu cette année.

Le budget principal 2020 de la ville de Vincennes s'élève **en mouvements réels** à **130,2 M€**, soit 112,1 M€ si l'on neutralise l'effet des reports et des résultats N-1 :

- 82 M€ en section de fonctionnement
- 48,2 M€ en section d'investissement (soit 30,2 M€ hors effet des reports et résultats N-1).

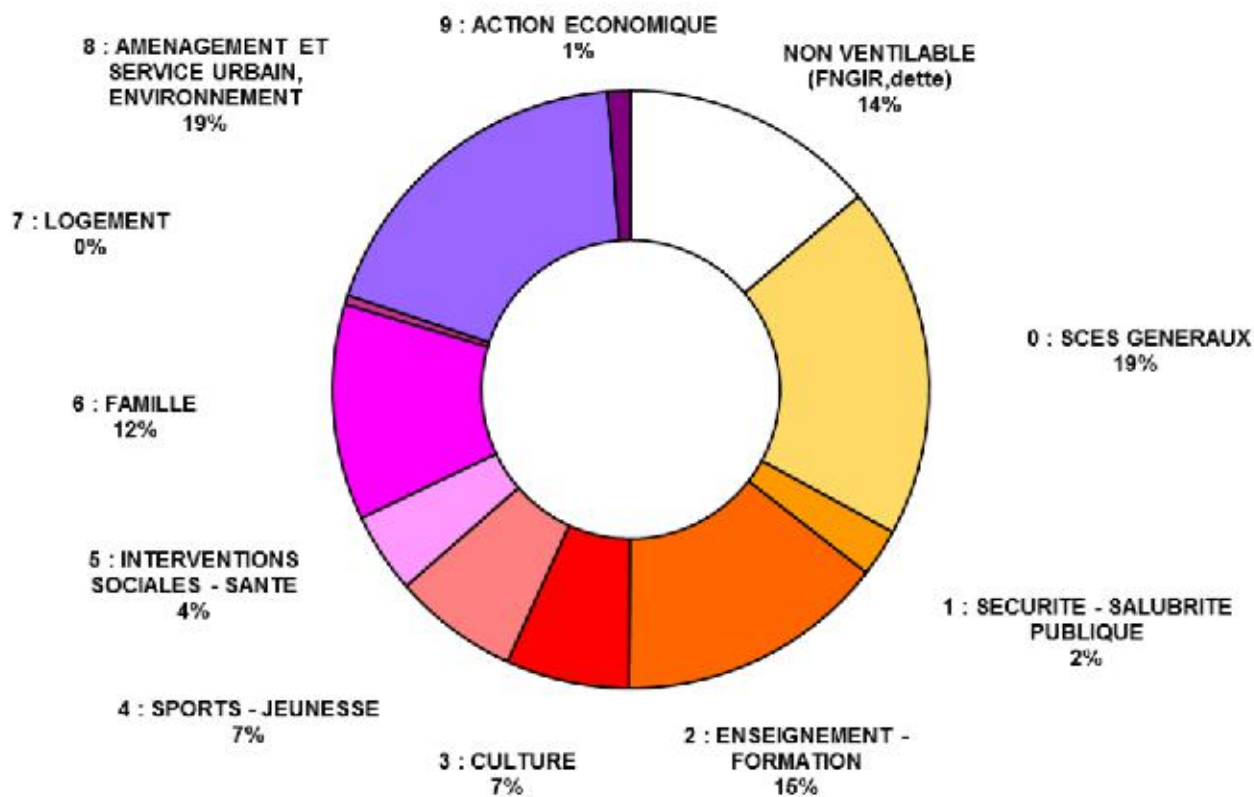
SYNTHESE BP		Recettes		%N-1	Dépenses		%N-1
		total	hors effet reports et résultats N-1		total	hors effet reports et résultats N-1	
FONCT.	Mouvements réels	89 578 715	89 461 277	0.2%	81 986 606	81 986 606	4.9%
	Mouvements d'ordre entre sections	3 627 000	3 627 000	1912.3%	11 219 109	11 219 109	-0.6%
	Total	93 205 715	93 088 277	4.1%	93 205 715	93 205 715	4.2%
INV.	Mouvements réels	40 665 009	22 620 162	-3.2%	48 257 118	30 212 271	-12.3%
	Mouvements d'ordre entre sections	11 219 109	11 219 109	-0.6%	3 627 000	3 627 000	1912.3%
	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 545 900	1 545 900	-16.1%	1 545 900	1 545 900	-16.1%
	Total	53 430 018	35 385 171	-3.0%	53 430 018	35 385 171	-3.0%
TOTAL	Mouvements réels	130 243 724	112 081 439	-0.5%	130 243 724	112 198 877	-0.4%
	Mouvements budgétaires	146 635 733	128 473 448	2.0%	146 635 733	128 590 886	2.1%

1.2 Répartition du budget par nature

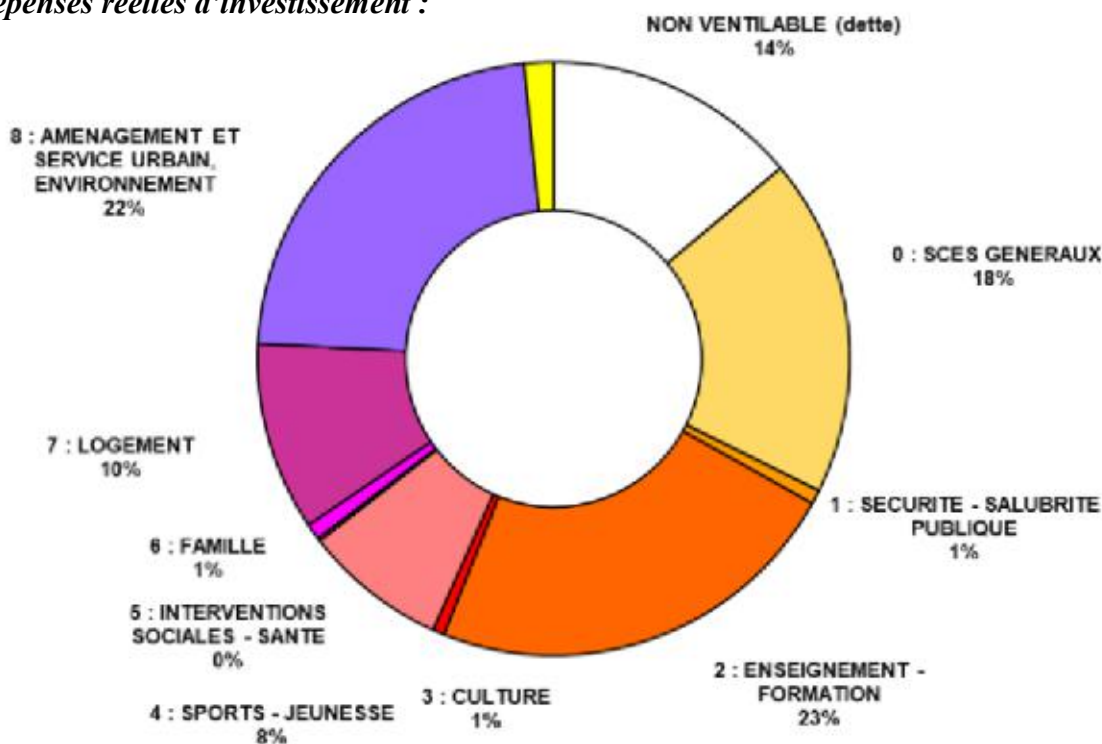


1.3 Répartition du budget par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :



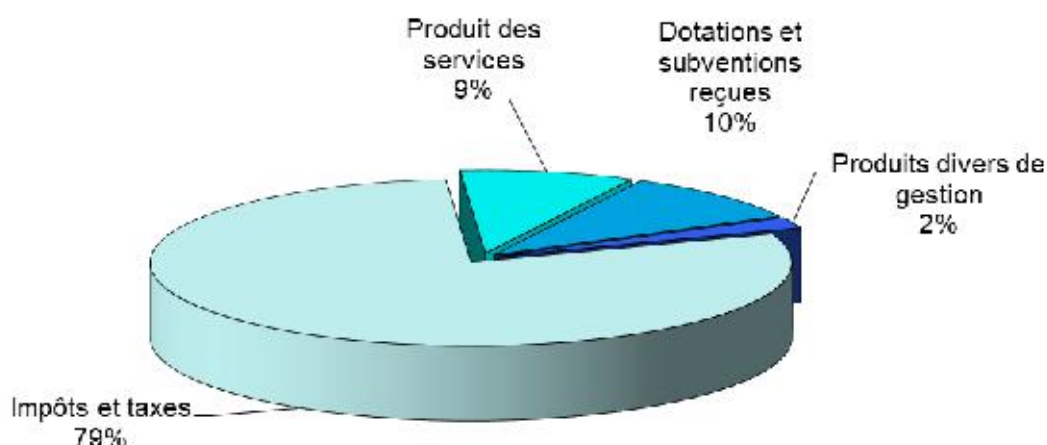
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

D'un montant global de **89,6 M€**, les recettes réelles de fonctionnement progressent légèrement par rapport au budget primitif précédent (+0,4 %).

RECETTES REELLES FONCT	BP N-1	Propositions 2020	Evolution
Impôts et taxes	70 391 140	70 939 107	0.8%
Produit des services	8 528 112	7 855 564	-7.9%
Dotations et subventions reçues	8 513 903	8 781 241	3.1%
Produits divers de gestion	1 811 641	1 885 365	4.1%
Résultats N-1		117 438	
Total	89 244 796	89 578 715	0.4%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



2.1.1 Les impôts et taxes

Première ressource de la Ville à hauteur de 79% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de **70,9 M€** progresse légèrement par rapport au budget primitif 2019 (+0,8%).

Élément clé du calcul de la fiscalité directe, les bases d'imposition des contributions directes évoluent d'une part en fonction de l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation (+0,9%) et d'autre part de l'évolution physique des bases (+0,5%). Le taux de revalorisation des valeurs locatives a été fixé par le gouvernement à 0,9% alors même que le taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois (de novembre 2018 à

novembre 2019 pour 2020) s'établit à +1,2%.

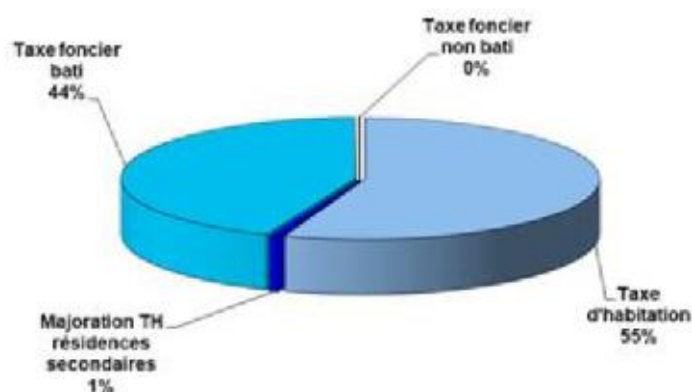
	Bases 2019 définitives	Bases 2020 prévisionnelles	% évolution
Taxe d'habitation	116 128 583	117 728 000	1,4%
Foncier bâti	100 796 399	102 244 000	1,4%
Foncier non bâti	53 281	52 800	-0,9%
Total	216 978 263	220 024 800	1,4%

Avec la loi de finances pour 2020, la Ville perd son pouvoir de taux et d'abattement sur la taxe d'habitation figés aux montants de 2019. A partir des bases d'impositions prévisionnelles, la municipalité a décidé de maintenir le taux de foncier non bâti à 71,24% et d'augmenter le taux de foncier bâti à 20,43%. Ce dernier reste inférieur aux taux moyen départemental (21,38%) et national (21,59%).

	Taux 2019	Taux 2020	Taux moyens national	Taux moyens départemental
Taxe d'habitation	22,52	-	-	-
Foncier bâti	18,68	20,43	21,59	21,38
Foncier non bâti	71,24	71,24	49,72	60,79

	Produits 2019 définitifs	Produits 2020 prévisionnels	évolution	% évolution
Taxe d'habitation	26 152 157	26 512 346	360 189	1,4%
Foncier bâti	18 802 681	20 888 449	2 085 768	11,1%
Foncier non bâti	37 957	37 615	- 342	-0,9%
Total	44 992 795	47 438 410	2 445 615	5,4%

Le produit fiscal attendu s'élève à 47,4 M€ auquel s'ajoute le produit attendu de la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires de (294 K€), soit un total de 47,7 M€ de ressources fiscales, en hausse de 5,4% par rapport au produit fiscal définitif 2019. Le produit de la taxe d'habitation demeure la principale ressource fiscale de la Ville (54%).



Dans le cadre du rééquilibrage des taux de TFB et TEOM permettant de neutraliser budgétairement la perte de produit fiscal, la municipalité a voté la diminution du taux à 3,55% générant un produit de 3,7 M€, en baisse de 31,2% par rapport au budget primitif 2019.

Les autres ressources fiscales attendues en 2020 se décomposent comme suit :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : le montant provisoire est fixé à 13 M€ et maintenu à son niveau de 2019.
- Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : son estimation à 4,9 M€ intègre la forte contraction du secteur immobilier liée à l'impact de la crise sanitaire. En 2019, son produit atteint 5,8 M€. Après le rattrapage des actes reportés, la reprise à la hausse des droits de mutation pourrait être lente compte tenu de la fragilisation économique d'une partie des acteurs, et à la baisse des produits pourrait perdurer en 2021.
- Les droits de voirie : le produit prévisionnel de 550 K€ connaît une baisse de 23,8% par rapport au budget primitif 2019. Cette variation s'explique par les mesures d'exonération des droits de voirie dus par les commerces sur l'année entière pour tenir compte des effets économiques liés à la crise sanitaire. Ainsi, ceux qui n'ont pas réglé leurs redevances en début d'année verront leurs factures annulées et pour ceux ayant procédé au règlement, un avoir leur sera appliqué sur leur prochaine facture. En conséquence, une baisse des recettes sera également constatée en 2021.
- La taxe de séjour : la recette est estimée à 220 K€, en progression de 71,9% par rapport au budget primitif 2019 en raison du versement des opérateurs numériques (Airbnb, Booking, Abritel) de la collecte 2019 en début d'année 2020. Le montant de la recette prévue tient toutefois compte d'une baisse de l'activité dans le secteur touristique en 2020.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : avec un produit évalué à 780 K€, la recette est en légère diminution de 1,3% par rapport au budget primitif 2019 résultant des comportements de consommation.

2.1.2 Les produits de services et du domaine

D'un montant de **7,9 M€** et constituant le second poste de recettes, les produits de service et du domaine enregistrent une diminution de 7,9% par rapport au budget primitif 2019 touchés par la fermeture contrainte des services publics locaux à cause de la crise sanitaire. Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de renoncer volontairement à certaines recettes dans le but d'aider financièrement les entreprises.

Parmi, les principales variations des produits de services figurent :

- Les recettes de services aux familles et à l'enfance (-1,1 M€) : estimées à 2,3 M€,

connaissent une baisse de 33,5% résultant de la fermeture des structures durant la période de confinement puis de leur ouverture partielle en raison des règles de sécurité sanitaire.

- Les recettes tarifaires du stationnement et du forfait post stationnement (+592 K€): sont estimées à 3,1 M€, elles enregistrent une hausse de 23,7% par rapport au budget primitif 2019. Toutefois, comparé au réalisé 2019 d'un montant de 3,6 M€, les recettes seront impactées par une baisse de 13,5% (-480 K€) intégrant l'impact financier de la crise sanitaire sur la gestion de l'activité.
- Les ressources tarifaires liées aux services à caractère culturel (-139 K€) : évaluées à 349 K€, elles enregistrent une baisse de 28,4% en raison de l'exonération d'une part des inscriptions au conservatoire suite au confinement.
- Le produit prévisionnel de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux (-65 K€) : d'un montant 160 K€, enregistre une baisse de 28,4% qui s'explique par la décision de la municipalité d'exonérer de cette redevance, pour une durée de 2 mois, les commerces de proximité durement impactés par la fermeture administrative imposée par le confinement.
- Les redevances d'occupation du domaine public (-38 K€): évaluées à 131 K€, en baisse de 22,6% qui s'explique notamment par le versement en 2019 de deux années de recettes par certains opérateurs de réseau (gaz, électricité, télécommunication...).
- Le remboursement du personnel mis à disposition au Territoire (+142 K€) : estimé à 341 K€, connaît une hausse de 71% suite à la prise en compte d'une nouvelle convention de mise à disposition de personnel signée en 2019 et estimée en année pleine.

2.1.3 Les dotations et subventions reçues

D'un montant global de **8,8 M€**, les recettes des dotations et subventions reçues progressent de 3,1% en 2020.

La dotation forfaitaire notifiée en 2020 s'élève à 4,5 M€, identique à la prévision 2019. Toutefois, comparée au montant notifié 2019 de 4,6 M€, la dotation continue de diminuer, soit -2,4% en 2020 en raison de la part écartée qui sert à financer la péréquation.

Le montant total des compensations fiscales progresse de 10,4 % à hauteur de 743 K€ sous l'effet de la progression des bases exonérées de taxe d'habitation constatée en 2019.

Le FCTVA à percevoir résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la

voirie est estimé à 105 K€ contre 38 K€, en nette progression de 176,3% il est lié au montant des dépenses éligibles réalisées en 2019.

Autre composante importante de ce poste, les participations reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques (Etat, régions, département et organismes divers) sont estimées à 3,4 M€, en légère diminution de 66 K€ par rapport au budget primitif 2019. Elles proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 3,1 M€ qui intègre notamment une compensation pour perte de recettes liée à la fermeture totale puis partielle des crèches en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, la Ville percevra une subvention de l'Etat de 115K€ au titre de la prise en charge à 50% du coût des masques grand public achetés durant la période de confinement.

2.1.4 Les produits divers de gestion

Ce poste, évalué à **1,9 M€**, augmente de 4,1% sous l'effet de :

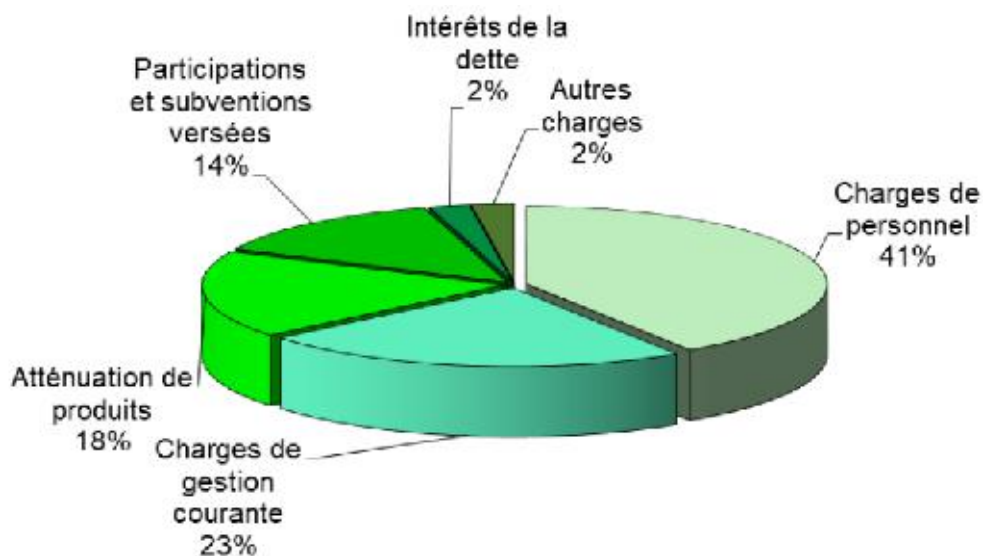
- La progression du remboursement des indemnités journalières et prestation de contrat assurance statutaire (+41 K€).
- L'inscription de recettes au titre d'un bonus écologique lié à l'acquisition de 8 véhicules électriques (+99 K€).
- La diminution des recettes des redevances versées par les délégataires de services publics pour tenir compte des effets du confinement sur leurs activités (-138 K€).
- L'augmentation prévue pour les revenus des immeubles (+96 K€) suite à la révision des loyers et de nouvelles locations prévues en 2020.
- La baisse du produit des locations de salles (-24 K€) résultant des annulations durant la période de confinement.

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **82 M€** en 2020 et sont en légère augmentation par rapport au BP précédent (+4,9 %).

DEPENSES REELLES FONCT	BP N-1	Propositions 2020	Evolution
Charges de personnel	33 328 129	33 517 584	0,6%
Charges de gestion courante	18 957 506	18 951 803	0,00%
Atténuation de produits	13 372 233	14 786 233	10,60%
Participations et subventions versées	9 848 321	11 083 272	12,50%
Charges financières	987 600	1 781 350	80,40%
Charges exceptionnelles	1 647 923	1 866 364	13,26%
Total	78 141 712	81 986 606	4,90%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



2.2.1 Les charges de personnel

Avec un effectif stable, la prévision des dépenses de personnel progresse de 0.6% par rapport à 2019.

Pour l'exercice 2020, les dépenses de personnel s'établissent à 33.5 M€ et tiennent compte des éléments suivants :

- La hausse de la cotisation patronale transport (+0.20%) +38 K€
- Les heures supplémentaires liées à l'organisation des élections municipales + 35K€
- L'augmentation de la cotisation accident du travail +31 K€
- Le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) +24 K€.

Le Glissement Vieillesse Technicité reste maîtrisé à 97K€ (contre 111K€ en 2019).

2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de **19 M€** ce poste se stabilise par rapport à 2019. Ces charges correspondent aux achats, aux services extérieurs et aux frais de fonctionnement quotidien de la collectivité.

Certains postes connaissent une augmentation suite au confinement :

- L'achat de masques, gel et autres produits d'entretien (+ 624 K€),
- Le poste des prestations de services visant à couvrir divers frais résultant du confinement (+502 K€).

D'autres postes enregistrent une baisse résultant principalement de la crise sanitaire qui a provoqué l'annulation de manifestations, d'évènements et la fermeture temporaire de locaux ayant pour conséquence une réduction des frais afférents, notamment :

- Les frais de restauration dans les crèches (-300 K€)
- Les consommations de fluides (- 145 K€)
- Les frais de transport collectif (-142 K€)
- Les postes des fêtes et cérémonies (-134 K€) et des réceptions (-39 K€)
- Le nettoyage de la voirie (-130 K€) et des locaux (-114 K€)
- Les locations mobilières (-96 K€) en particulier celles liées aux équipements pour les festivités.

On notera également certaines évolutions sans lien avec le confinement :

- Les frais de gardiennage (+47 K€) en raison de l'extension de la surveillance dans les équipements sportifs et les espaces publics.
- Les fournitures diverses (-104 K€).

2.2.3 Les atténuations de produits

Estimé à **14,8 M€** le poste connaît une augmentation de 10,6%, il est constitué comme suit :

- La contribution communale au Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR), d'un montant figé à 8,3 M€.
- Le reversement partiel de TEOM, fixé à hauteur de 3,9 M€ au titre du transfert du coût de la gestion des déchets au Territoire Paris Est Marne et Bois, en augmentation de 169 K€ principalement dû au financement d'achat de poubelles de rue avec compacteur.
- Le reversement de fiscalité à Ile-de-France Mobilité et la Région, suite à la dépenalisation du stationnement de surface, estimé pour 2020 à 1,3 M€ ; cette contribution obligatoire n'était pas inscrite au BP 2019 mais en décision modificative, pour un montant de 432 K€.
- Le prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), notifié à hauteur de 1,2 M€.

2.2.4 Les participations et subventions versées

Ce poste est évalué à 11,1 M€, il connaît une augmentation de 12,5% et tient compte des évolutions suivantes :

- Une enveloppe exceptionnelle de 500 K€, inscrite pour soutenir les structures locales face à la crise économique résultant du confinement
- Principalement suite à l'enseignement rendu obligatoire dans les écoles maternelles, l'augmentation des contributions aux écoles privées (+199 K€)
- La hausse de la participation communale versée à la Caisse des Ecoles (+ 182 K€) suite aux effets budgétaires du confinement sur les activités périscolaires.
- L'augmentation du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT ; +142 K€) pour tenir compte de divers frais pris en charge par le Territoire Paris-Est-Marne-et-Bois suite au confinement, notamment l'achat de masques.
- L'augmentation de la subvention au CCAS de 40 K€ pour permettre une meilleure prise en charge des actions sociales.

2.2.5 Les charges financières

Les frais financiers sont estimés à hauteur de **1,8 M€** contre 988 K€ au BP 2019. Cette variation importante s'explique uniquement par la reprise par la Ville d'une part des frais financiers réglés par le SIVU pour financer la parcelle de terrain dédiée à la construction d'un gymnase et des logements (900 K€).

2.2.6 Les autres charges

L'enveloppe est portée à **1,9 M€** (+13,3%). Son évolution s'explique de la façon suivante :

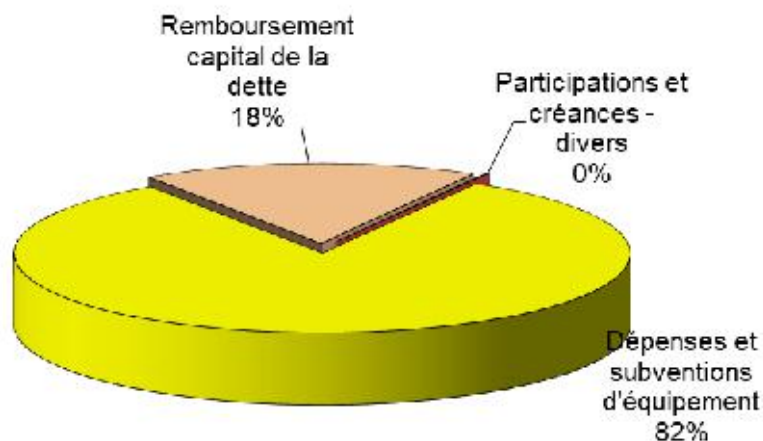
- Les participations du budget principal aux budgets annexes (+83 K€) pour tenir compte des effets du confinement sur leur équilibre.
- Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (+75 K€), afin de rembourser les usagers qui n'ont pas bénéficié de prestations suite au confinement et pour lesquels il n'est pas possible d'effectuer une remise sur une future facturation.
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 K€ au CCAS pour augmenter notre soutien aux familles en difficulté dans ce contexte de crise sanitaire, par une aide alimentaire pour les enfants.
- L'inscription d'une enveloppe pour les remises gracieuses qui seraient accordées aux commerçants vincennois sur les baux commerciaux après examen de leurs demandes (+49 K€).

3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES INVEST	BP N-1	Propositions 2020	Evolution
Dépenses et subventions d'équipement	27 075 691	24 036 771	-11.2%
Résultats N-1	0	10 065 149	
Reports de crédits (dépenses et subventions d'équipement)	0	7 979 698	
Remboursement du capital de la dette	4 806 000	5 166 000	7.5%
Opérations de refinancement infra-annuel	1 311 108	984 000	-24.9%
Participations et créances - divers	1 273 000	25 500	-98.0%
Total	34 465 799	48 257 118	40.0%

*Répartition des Dépenses réelles d'investissement
(hors refinancement infra-annuel, reports et résultats N-1)*



La Ville consacre 34 M€ en 2020 aux dépenses et subventions d'équipement, dont 8 M€ de dépenses reportées.

Les principales opérations prévues au budget 2020 (hors reports) sont les suivantes :

3.1.1 L'aménagement urbain

- **Projet de Ville** : 520 K€ sont prévus en 2020 pour finaliser les travaux de l'Avenue de Paris (trottoir Nord) et pour réaliser des travaux de drainage sur le cours Marigny.
- **Aménagements urbains** : la réalisation d'espaces apaisés est programmée rue V.Basch (295 K€) et rue Lt Quennehen (185 K€) , la rénovation de la piste cyclable Avenue Aubert est également lancée (384 K€)
- **Modernisation de l'éclairage public** : 383 K€ sont prévus pour la poursuite du programme de remplacement de candélabres et lanternes vétustes ainsi que de la mise en conformité des armoires électriques.
- **Vidéoprotection** : 110 K€ sont prévus pour l'installation de nouvelles caméras.

3.1.2 Les équipements publics

- **Lycée intercommunal** : préalable à la construction par la Région du futur lycée, la déconstruction de la cité industrielle, est programmée en 2020 pour 5,2 M€
- **Gymnase jouxtant le futur lycée intercommunal** : 600 K€ sont prévus pour le lancement des études visant à la construction de l'équipement.
- **Hôtel de Ville** : la rénovation des façades et des châssis extérieurs sera engagée en 2020 pour un montant de 830 K€.
- **Eglise Notre Dame**: la rénovation intérieure du bâtiment se poursuit avec une inscription de 810 K€.
- **Plan handicap** : le programme engagé pour la mise en accessibilité des espaces urbains et des bâtiments publics continue pour un montant de 600 K€.
- **Réseau Très Haut Débit (THD)**: le déploiement d'un réseau téléphonique et informatique THD pour les bâtiments publics est également prévu pour un montant de 302 K€.
- **Plan de rénovation des chaudières** : 430 K€ sont prévus pour la poursuite de ce plan programmé à l'école Jean Monnet, l'école élémentaire du sud et l'espace Daniel Sorano.
- **Elémentaire Est** : le ravalement des façades débute en 2020 pour 260 K€.
- **Plan Technologies de l'Information et de la Communication de l'Enseignement (TICE)** : la modernisation des équipements informatiques dans les écoles se poursuit avec l'inscription de 199 K€.

- **Centre Habère Poche** : la réfection du centre débute cette année avec notamment la modernisation de l'espace d'accueil, de la grande salle du réfectoire avec un traitement acoustique renforcé ainsi que du foyer, 315 K€ seront inscrits à cet effet.
- Divers travaux sont également prévus dans les écoles maternelles et élémentaires (565 K€), divers travaux également dans les crèches municipales (190 K€), dans les bâtiments administratifs (625 K€) et les équipements sportifs (212 K€), ainsi qu'à l'espace Sorano (101 K€).

3.1.3 Les autres opérations

• Les **subventions d'équipement versées** portent sur les opérations suivantes :

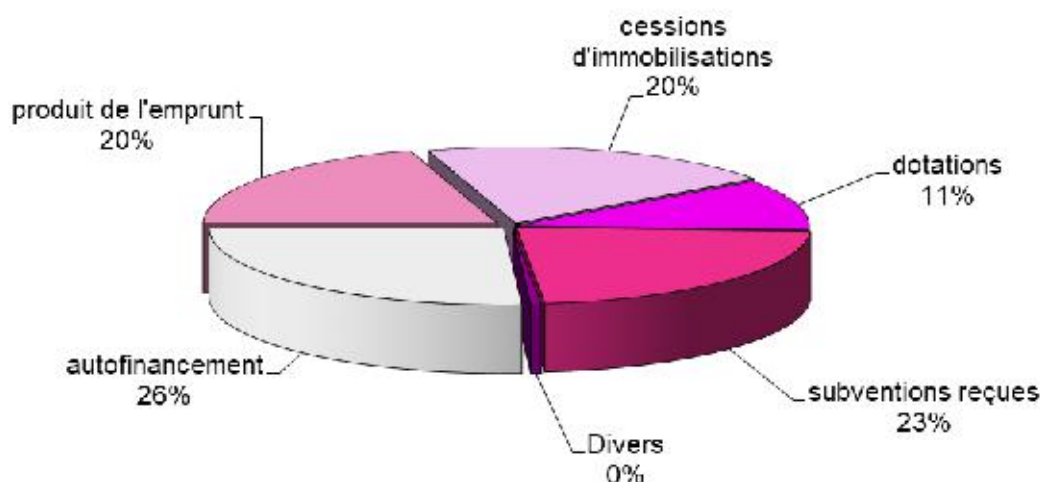
- Les surcharges foncières versées aux bailleurs pour la réalisation de logements sociaux (1,3 M€).
- Une contribution au SIVU correspondant à la part des échéances d'emprunt relative au coût de la parcelle dédiée à la construction d'un gymnase et de logements (1,4 M€).
- La part investissement de la participation au budget annexe du Dôme (810 K€).
- Une contribution au financement de l'aménagement des abords ouest du Château (325 K€)
- La contribution en investissement versée au concessionnaire du parking de cœur de ville (320 K€)
- La part investissement du contingent incendie (151 K€).
- Les aides au ravalement (140 K€).
- Les **opérations foncières** :
 - Une provision de 1M€ est inscrite pour faire face à d'éventuelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux. Cette provision s'ajoute à l'inscription de 170 K€ pour une préemption au 6 rue Mirabeau ainsi que celle de 115 K€ pour une préemption au 25 rue des Laitières.

3.2 Le financement des dépenses d'investissement

Le financement de la section d'investissement est assuré par les postes suivants :

RECETTES INVEST	BP N-1	Propositions 2020	Evolution
Produit de l'emprunt	7 000 000	5 900 000	-15.7%
Cessions d'immobilisations	6 718 000	5 804 500	-13.6%
Subventions reçues	3 569 607	6 613 250	85.3%
Dotations	3 514 000	3 150 000	-10.4%
Reports de crédits		4 603 097	
Résultat N-1		13 441 750	
Opérations de refinancement infra-annuel	1 311 108	984 000	-24.9%
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	1 250 000	168 412	-86.5%
Sous-total (réel)	23 362 715	40 665 009	74.1%
autofinancement	11 103 084	7 592 109	-31.6%
Total (réel + autof)	34 465 799	48 257 118	40.0%

*Répartition des recettes d'investissement
(hors refinancement infra-annuel, reports et résultats N-1*



3.2.1 Un financement par emprunt estimé à 5,9 M€

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2020 est évalué à 5,9 M€, Le recours à l'emprunt reste modéré puisqu'il ne couvre que 20% du besoin de financement confirmant la bonne maîtrise de la Ville de son endettement. L'emprunt contracté en fin 2020 dépendra des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes et pourra faire l'objet d'une mobilisation en 2021.

Le stock de la dette du budget principal au 31 décembre 2019 atteint 45,2 M€ contre 46,4 M€ l'année précédente.

L'encours prévisionnel fin 2020 devrait atteindre 50,2 M€, suite au remboursement annuel de la dette existante (5,2 M€), à l'encaissement en 2020 du prêt contracté en 2019 (2M€) et à la prise en charge du coût de la parcelle dédiée à la construction d'un gymnase municipal et des logements (8,2 M€).

3.2.2 Les cessions d'immobilisations

Les produits de cessions atteignent **5,8 M€** en baisse de 13,6%. L'évolution de ce chapitre dépend étroitement du calendrier des opérations :

- Cession de l'immeuble du 39 rue de Fontenay (2,3 M€).
- Cession de l'immeuble 15 rue de Montreuil (1,3 M€).
- Cession immobilière au 173 rue Diderot (491 K€).
- Cession immobilière au 6 rue Mirabeau (167 K€).
- Cession immobilière au 3 rue des Sabotiers (200 K€).
- Cession immobilière au 25 rue des Laitières (110 K€).
- Inscription d'une provision en dépenses et recettes des opérations immobilières destinées aux bailleurs sociaux (1 M€).
- Cession de baux commerciaux (100 K€).

3.2.3 Les subventions d'équipement reçues

Les recettes escomptées atteignent **6,6 M€** en forte progression de 85,3%. Parmi les subventions les plus importantes figurent celles versées par les organismes suivants :

- SIVU : financement des travaux HT de déconstruction de la cité (4,3 M€).
- OPH (excédent de liquidation) : financement de surcharges foncières municipales (1,3 M€).
- Région : rénovation de l'Eglise (160 K€), aménagement du gymnase de l'Est (40 K€).
- Métropole du Grand Paris & Paris Est Marne et Bois : aménagement des abords du château (130 K€), remplacement de chaudières sur divers sites (107 K€), fonds d'innovation numérique (41 K€), végétalisation du cimetière (40 K€)
- Etat : remplacement de chaudières sur divers sites (179 K€)

- Département : projet de Ville (200 K€).

3.2.4 Les dotations et fonds globalisés

Ce poste s'élève à **3,2 M€**, en baisse de 10,4% et comprend :

- Le FCTVA à hauteur de 3 M€ calculé au regard des dépenses d'investissement 2019 éligibles
- La Taxe d'Aménagement évaluée à 150 K€.

3.2.5 Les recettes diverses d'investissement

Le poste correspond principalement aux travaux exécutés d'office et sous mandat (en dépense/recette).

3.2.6 Un autofinancement prévisionnel de 7,6 M€

L'autofinancement baisse de 31,6 % suite à l'augmentation des dépenses de fonctionnement conjuguée à la stagnation des recettes de fonctionnement. Différents facteurs conjoncturels expliquent cette situation qui reste exceptionnelle : les effets budgétaires du confinement, l'impact en année pleine du reversement de fiscalité à Ile de France Mobilité et à la Région suite à la dépenalisation du stationnement, ainsi que le remboursement des frais financiers au SIVU relatifs à la parcelle de terrain dédiée à la construction d'un gymnase et des logements.

L'autofinancement reste néanmoins à un niveau suffisamment conséquent pour constater une baisse du produit de l'emprunt.

4 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le budget annexe 2020 de la restauration municipale s'équilibre à hauteur de 199 263 €. Il reprend les résultats 2019 (+5 K€), baisse globalement de 10,6% suite au confinement et correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de repas (195 K€), et frais divers (3 K€),
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des repas (55 K€), et contribution du budget principal (139 K€).

5 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Le budget annexe 2020 des spectacles vivants s'équilibre à hauteur de 206 110 €. IL reprend les résultats 2019 (+15 K€) et augmente de 10% hors effet de la reprise des résultats. Il correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de spectacles (135 K€) et de prestations externes de régie technique (13 K€), location de matériel technique (13 K€),et des taxes diverses (19 K€), remboursement des billets suite au confinement (23 K€).
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des billets (65 K€), contribution du budget principal (120 K€) et celle du Département (6 K€).

6 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le budget annexe 2020 des marchés d'approvisionnement s'équilibre à hauteur de 395 340 €. Il reprend les résultats 2019 (+3 K€) et correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : montage et démontage des modules de marchés (107 K€), frais de personnel (105 K€), fluides (14 K€), fournitures liées à l'animation (21 K€), frais de maintenance (13 K€) et frais divers (4 K€)
- En dépenses d'investissement : installations électriques (29 K€), achat de matériel : barres, crochets (12 K€).
- En recettes de fonctionnement : redevances (231 K€), en baisse de 28% suite au confinement, subvention exceptionnelle du budget principal pour soutenir l'activité et faire face à la crise sanitaire (72 K€).

L'équilibre des sections génère un autofinancement de 41 K€.

7 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

Le budget annexe 2020 du centre aquatique le Dôme s'équilibre à hauteur de 2 205 927 €. Il reprend les résultats 2019 (+10 K€) et se compose principalement des postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : part fonctionnement du loyer du BEA (maintenance, frais d'assurance et de gestion (280 K€), intérêt de la dette (597 K€), contribution versée au fermier (364 K€), taxe foncière (77 K€).
- En recettes de fonctionnement : part fonctionnement de la contribution du budget principal (1 274 K€), redevance d'occupation du domaine public versée par le fermier (86 K€).
- En dépenses d'investissement : part investissement du loyer du BEA : remboursement du capital de la dette (511 K€) et Gros Entretien et Réparations (GER 303 K€)
- En recettes d'investissement : part investissement de la contribution du budget principal (810 K€).

Le stock de la dette du budget annexe au 31 décembre 2019 s'élève à 12,6 M€. Fin 2020 il devrait atteindre 12,1 M€ compte-tenu du remboursement annuel de la dette (511 K€).

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la Ville, les budgets primitifs annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique le Dôme tels que présentés dans les documents budgétaires joints à la présente note.

Pour les budgets annexes correspondants à des services publics industriels et commerciaux, il est également demandé d'approuver le montant des contributions versées par le budget principal à ces budgets annexes.